Cadre de durabilité environnementale et sociale

Questions aux fins de la consultation

3 juin 2021

La Banque européenne d’investissement (BEI) invite le public à contribuer à la révision de son Cadre de durabilité environnementale et sociale (CDES).

Le présent document contient des questions destinées à guider la consultation publique et à recueillir des avis sur des enjeux spécifiques. Veuillez soumettre vos réponses par écrit, de préférence au moyen de l’[enquête en ligne](https://consult.eib.org/consultation/essf-2021-fr/consultation/). Si vous souhaitez soumettre votre contribution par courriel, veuillez écrire à l’adresse suivante : **essfconsultation@eib.org**. Les contributions doivent nous parvenir au plus tard le **6 août 2021** et seront publiées sur la [page web consacrée à la consultation publique](https://consult.eib.org/consultation/essf-2021-fr).

Cette page web fournit de plus amples informations sur la révision du Cadre de durabilité environnementale et sociale, notamment sur **le projet de nouvelle Politique environnementale et sociale ainsi que le projet de version révisée des Normes y afférentes**.

La [**note explicative**](https://consult.eib.org/consultation/essf-2021-en/user_uploads/explanatory_note_fr.pdf)décrit le contexte dans lequel s’inscrit cette révision et donne une vue d’ensemble des principales modifications actuellement envisagées.

Le Groupe BEI examinera toutes les contributions dûment soumises et formulera des observations motivées à leur sujet.

Ce document est disponible en [anglais](https://consult.eib.org/consultation/essf-2021-en/user_uploads/questionnaire_en.docx), [français](https://consult.eib.org/consultation/essf-2021-en/user_uploads/questionnaire_fr.docx), [espagnol](https://consult.eib.org/consultation/essf-2021-en/user_uploads/questionnaire_es.docx) et [portugais](https://consult.eib.org/consultation/essf-2021-en/user_uploads/questionnaire_pt.docx).

La banque de l’Union européenne vous remercie pour votre participation.

**Table des matières**

[**À propos de ce questionnaire** 1](#_Toc72328471)

[**Chapitre A – Politique environnementale et sociale du Groupe BEI** 3](#_Toc72328472)

[**Chapitre B – La BEI et les droits humains** 6](#_Toc72328473)

[**Chapitre C – Enjeux transversaux** 10](#_Toc72328474)

[**Chapitre D – Incidences et risques en matière environnementale et (ou) sociale (norme 1)** 13](#_Toc72328475)

[**Chapitre E – Dialogue avec les parties prenantes (norme 2)** 16](#_Toc72328476)

[**Chapitre F – Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution (norme 3)** 20](#_Toc72328477)

[**Chapitre G – Biodiversité et écosystèmes (norme 4)** 22](#_Toc72328478)

[**Chapitre H – Changements climatiques (norme 5)** 26](#_Toc72328479)

[**Chapitre I – Réinstallation involontaire (norme 6)** 30](#_Toc72328480)

[**Chapitre J –** **Groupes vulnérables et peuples autochtones (norme 7)** 33](#_Toc72328481)

[**Chapitre K – Emploi et conditions de travail (norme 8)** 37](#_Toc72328482)

[**Chapitre L – Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations (norme 9)** 40](#_Toc72328483)

[**Chapitre M – Patrimoine culturel (norme 10)** 44](#_Toc72328484)

[**Chapitre N – Financements intermédiés (norme 11)** 47](#_Toc72328485)

[**Chapitre O – Commentaires supplémentaires** 50](#_Toc72328486)

[**Chapitre P – À propos de vous** 51](#_Toc72328487)

[**Chapitre Q – Consentement** 55](#_Toc72328488)

# **À propos de ce questionnaire**

Le présent questionnaire comporte 17 chapitres.

En plus de vous interroger sur le projet de nouvelle Politique environnementale et sociale du Groupe BEI (chapitre A) et, de façon à la fois plus générale et plus spécifique, sur les Normes environnementales et sociales révisées (chapitres D à N), la BEI souhaiterait également connaître votre point de vue sur son approche à l’égard des droits humains (chapitre B) et sur certains thèmes transversaux, tels que l’égalité entre les hommes et les femmes (chapitre C). Ces chapitres sont tous facultatifs et vous pouvez répondre à autant de questions que vous le souhaitez.

* Chapitre A – Politique environnementale et sociale du Groupe BEI – 5 questions
* Chapitre B – La BEI et les droits humains – 5 questions
* Chapitre C – Enjeux transversaux – 6 questions
* Chapitre D – Incidences et risques en matière environnementale et (ou) sociale (norme 1) – 8 questions
* Chapitre E – Dialogue avec les parties prenantes (norme 2) – 8 questions
* Chapitre F – Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution (norme 3) – 5 questions
* Chapitre G – Biodiversité et écosystèmes (norme 4) – 9 questions
* Chapitre H – Changements climatiques (norme 5) – 9 questions
* Chapitre I – Réinstallation involontaire (norme 6) – 7 questions
* Chapitre J – Groupes vulnérables et peuples autochtones (norme 7) – 8 questions
* Chapitre K – Emploi et conditions de travail (norme 8) – 6 questions
* Chapitre L – Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations (norme 9) – 9 questions
* Chapitre M – Patrimoine culturel (norme 10) – 5 questions
* Chapitre N – Financements intermédiés (norme 11) – 7 questions
* Chapitre O – Commentaires supplémentaires
* Chapitre P – À propos de vous – Informations personnelles du(des) répondants(s)
* Chapitre Q – Consentement – 1 question (obligatoire)

Les informations demandées dans les chapitres P (À propos de vous) et Q (Consentement) sont obligatoires.

La plupart des questions sont fermées et à choix multiples. Pour toutes les questions à choix multiples, un espace est prévu pour ajouter des commentaires. Ce n’est pas obligatoire mais il nous serait très utile que vous développiez vos réponses, en donnant des exemples concrets, le cas échéant, pour illustrer votre point de vue.

Vous avez la possibilité de faire part de vos observations et suggestions sur des enjeux qui ne sont abordés dans aucune partie du questionnaire au chapitre O.

Chaque chapitre devrait nécessiter environ 10 à 25 minutes.

**Consentement**

Conformément à sa Politique de transparence, le Groupe BEI fonctionne selon le principe de divulgation des informations. S’agissant de la consultation publique, cela signifie que la BEI publiera toutes les contributions, à la fin de la période de consultation, sur la page web consacrée à celle-ci. Vous pouvez néanmoins choisir de répondre de manière anonyme.

Afin que vous puissiez vous exprimer librement, sans risque possible de représailles, et dans le souci de garantir un retour d’information significatif de la part de tous les répondants, les réponses à toutes les questions du chapitre B sur les droits humains, ainsi qu’à la question 2 des chapitres D à N (normes 1 à 11), ne seront toutefois pas automatiquement publiées dans le cadre de la contribution des répondants.

Si vous êtes néanmoins disposé(e) à faire publier vos réponses à ces questions spécifiques dans un souci de transparence, vous pouvez explicitement nous autoriser à le faire en donnant votre consentement au chapitre Q.

# **Chapitre A – Politique environnementale et sociale du Groupe BEI**

**1. La Politique environnementale et sociale du Groupe BEI est-elle suffisamment solide pour garantir que les investissements du Groupe contribuent de manière adéquate à la réalisation des politiques de l’UE et des Objectifs de développement durable (ODD) ?**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pas du tout solide | Peu solide | Moyennement solide | Très solide | Extrêmement solide | Je ne sais pas |
| Politiques de l’UE |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| ODD  |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

**2. Cette Politique permet-elle de trouver le juste équilibre entre les engagements en faveur du renforcement des protections du Groupe et la recherche de possibilités d’accroître les résultats positifs en matière environnementale et sociale ?**

[ ]  Oui, la Politique permet de trouver un juste équilibre

[ ]  Non, la Politique ne permet pas de trouver un juste équilibre

[ ]  Je ne sais pas

Veuillez expliciter votre réponse :

**3. Les dix « domaines d’action clés » (voir les points 2.3 à 2.14 de la Politique) couvrent-ils tous ceux que la Politique devrait, selon vous, aborder ?**

[ ]  Oui, les dix domaines d’action clés couvrent tous ceux qui doivent être abordés

[ ]  Non, certains éléments manquent

[ ]  Je ne sais pas

Si vous avez répondu « Non », veuillez énumérer jusqu’à trois domaines que vous estimez manquants et proposer la manière de les traiter :

**4. Le Groupe a trouvé le juste équilibre entre les différents défis environnementaux, climatiques et sociaux.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout d’accord | [ ] Pas d’accord | [ ] Ni d’accord, ni pas d’accord | [ ] D’accord | [ ] Tout à fait d’accord | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

**5. Le Cadre de durabilité environnementale et sociale du Groupe BEI garantit que le modèle opérationnel du Groupe BEI soit pleinement axé sur la finance durable, tel qu’il est défini au chapitre 3 de la Politique environnementale et sociale.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout d’accord | [ ] Pas d’accord | [ ] Ni d’accord, ni pas d’accord | [ ] D’accord | [ ] Tout à fait d’accord | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

Il n’y a pas d’autres questions sur la Politique environnementale et sociale. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur la Politique qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires :**

# **Chapitre B – La BEI et les droits humains**

Guidée par la Charte des droits fondamentaux de l’Union européenne, la BEI exige des promoteurs qu’ils respectent les droits humains, évitent de porter atteinte aux droits d’autrui et apportent une réponse à toute incidence négative sur les droits humains liée aux projets que la Banque finance.

Les droits humains font partie intégrante du Cadre de durabilité environnementale et sociale. Les projets qui limitent les droits et libertés individuels des personnes ou portent atteinte aux droits humains sont exclus des activités de la BEI. Les exigences du Groupe BEI à cet égard sont clairement exposées dans sa Politique environnementale et sociale.

En outre, les considérations relatives aux droits humains font l’objet d’exigences spécifiques dans les normes qui contiennent désormais des références explicites à ce sujet. Les promoteurs doivent tenir compte des droits humains dans le cadre de la procédure d’évaluation des incidences environnementales et sociales. Lorsqu’ils décèlent des risques, les promoteurs sont tenus de procéder à des évaluations spécifiques et de mettre en place des mesures d’atténuation adéquates.

Lorsque la BEI est sollicitée pour soutenir une opération, elle effectue un examen préalable tenant compte des droits humains, au cours duquel les incidences et les risques sont analysés et évalués au regard de ses normes. Cet examen préalable s’appuie sur les risques propres au pays concerné et se fonde sur la probabilité, la fréquence et la gravité des risques et des incidences touchant aux droits humains. L’examen préalable peut également être l’occasion de mettre en place des mesures supplémentaires qui contribuent à la promotion des droits humains.

Si, à la suite de cet examen préalable interne, la BEI détecte des risques importants pour les droits humains, elle prend des mesures appropriées. Les normes prévoient déjà les moyens de gérer ces risques, par exemple en permettant à la Banque d’exiger des évaluations et des audits supplémentaires, l’élaboration et la mise en œuvre de plans spécifiques, etc. L’inclusion d’obligations et d’engagements contractuels, notamment d’exigences en matière d’établissement de rapports et de suivi, donne à la BEI la capacité et l’effet de levier pour exiger des promoteurs qu’ils traitent les éventuels risques ou incidences, même s’ils n’ont pas été repérés auparavant au cours de l’évaluation des incidences.

1. **La BEI poursuit une approche intégrée fondée sur les droits humains. Cette approche intégrée à l’égard des droits humains est-elle suffisamment claire ?**

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout claire | [ ] Peuclaire | [ ] Moyennement claire | [ ] Trèsclaire | [ ] Extrêmement claire |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Y a-t-il des éléments manquants qui renforceraient l’efficacité de l’approche intégrée fondée sur les droits humains ?**

|  |
| --- |
| [ ]  Non, aucun élément ne manque[ ]  Oui, certains éléments manquent[ ]  Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **L’approche de la BEI en matière de droits humains – en ce compris les exigences pour les promoteurs de projets – est-elle clairement décrite dans la norme 1 ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, l’approche de la BEI est clairement décrite[ ]  Non, elle n’est pas clairement décrite[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Chaque norme fait référence à des exigences spécifiques et pertinentes en matière de droits humains. Ces références sont-elles suffisantes ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui – suffisantes  | Non – insuffisantes  | Je ne sais pas |
| Norme 2 – Dialogue avec les parties prenantes |[ ] [ ] [ ]
| Norme 3 – Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution  |[ ] [ ] [ ]
| Norme 4 – Biodiversité et écosystèmes |[ ] [ ] [ ]
| Norme 5 – Changements climatiques |[ ] [ ] [ ]
| Norme 6 – Réinstallation involontaire |[ ] [ ] [ ]
| Norme 7 – Groupes vulnérables et peuples autochtones |[ ] [ ] [ ]
| Norme 8 – Emploi et conditions de travail |[ ] [ ] [ ]
| Norme 9 – Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations |[ ] [ ] [ ]
| Norme 10 – Patrimoine culturel |[ ] [ ] [ ]
| Norme 11 – Financements intermédiés |[ ] [ ] [ ]

Si les références sont insuffisantes, veuillez expliquer ce qui pourrait manquer :

1. **Dans quelle mesure le respect des droits humains au niveau des projets est-il difficile, par exemple compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Extrêmement difficile | [ ] Difficile | [ ] Moyennement difficile | [ ] Peu difficile | [ ] Pas du tout difficile | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliquer votre réponse en énumérant jusqu’à trois difficultés :

Il n’y a pas d’autres questions sur les droits humains. Si vous souhaitez ajouter des éléments qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires :**

# **Chapitre C – Enjeux transversaux**

1. **Les considérations liées à l’égalité hommes-femmes ont-elles été suffisamment renforcées dans toutes les normes concernées, en particulier les normes 2 (Dialogue avec les parties prenantes), 5 (Changements climatiques) et 6 (Réinstallation volontaire)?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui – suffisamment renforcées | Non – pas suffisamment renforcées | Je ne sais pas |
| Norme 2 – Dialogue avec les parties prenantes |[ ] [ ] [ ]
| Norme 5 – Changements climatiques |[ ] [ ] [ ]
| Norme 6 – Réinstallation involontaire |[ ] [ ]  [ ]  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les exigences en matière de gestion des risques de violence sexiste sont-elles claires ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Non, elles ne sont pas claires  | [ ] Plutôt pas claires  | [ ] Ni claires ni pas claires | [ ] Plutôt claires | [ ] Oui, elles sont claires | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Selon vous, les considérations relatives aux incidences des changements climatiques ont-elles été suffisamment clarifiées dans les normes pour garantir la résilience du projet, des populations et de l’environnement, ou ces exigences devraient-elles être rendues plus explicites dans les normes spécifiques ?**

|  |
| --- |
| [ ]  Oui, ces considérations ont été suffisamment clarifiées[ ]  Non, ces considérations n’ont pas été suffisamment clarifiées et doivent être rendues plus explicites[ ]  Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Bien qu’il existe des différences avec nos institutions homologues dues à nos mandats respectifs, les exigences environnementales et sociales applicables aux opérations en dehors de l’UE sont-elles suffisamment harmonisées avec celles des autres banques multilatérales de développement (BMD) pour permettre aux promoteurs de satisfaire à nos exigences respectives sans charge excessive ?**

|  |
| --- |
| [ ]  Oui, les exigences sont suffisamment harmonisées[ ]  Non, les exigences ne sont pas suffisamment harmonisées[ ]  Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les normes tiennent-elles suffisamment compte des droits relatifs au respect de la vie privée et à la protection des données ?**

|  |
| --- |
| [ ]  Oui, les normes tiennent suffisamment compte des droits relatifs au respect de la vie privée et à la protection des données[ ]  Non, les normes ne tiennent pas suffisamment compte des droits relatifs au respect de la vie privée et à la protection des données[ ]  Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les risques et incidences propres aux personnes LGBTIQ sont-ils dûment pris en compte dans les normes suivantes ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui – dûment pris en compte | Non – pas dûment pris en compte | Je ne sais pas |
| Norme 2 – Dialogue avec les parties prenantes |[ ] [ ] [ ]
| Norme 8 – Emploi et conditions de travail |[ ] [ ] [ ]
| Norme 9 – Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations |[ ] [ ]  [ ]  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez indiquer les améliorations à apporter :

Si vous estimez que des risques et des incidences manquent dans une ou plusieurs normes autres que les trois normes susmentionnées, veuillez fournir des précisions ci-dessous :

Il n’y a pas d’autres questions sur les enjeux transversaux. Si vous souhaitez ajouter des éléments qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires :**

# **Chapitre D – Incidences et risques en matière environnementale et (ou) sociale (norme 1)**

1. **Les exigences de cette norme sont-elles suffisantes pour satisfaire à la nécessité d’une approche intégrée de l’évaluation des incidences et de la gestion des risques ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Insuffisantes | [ ] Plutôt insuffisantes | [ ] Ni suffisantes ni insuffisantes | [ ] Plutôt suffisantes | [ ] Suffisantes | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, par exemple compte tenu de votre contexte local ?**

|  |
| --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Pour les projets à l’intérieur de l’UE, les paragraphes 5 et 6 et 9 à 13 font-ils ressortir clairement les informations qu’il faut fournir à la BEI pour démontrer le respect de la législation de l’UE ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, ils les font ressortir clairement[ ]  Non, ils ne les font pas ressortir clairement[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Selon vous, y-a-t-il des informations qui manquent et qui devraient être communiquées à la BEI afin de démontrer le respect de la législation de l’UE ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines informations manquent[ ]  Non, il ne manque aucune information [ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **La BEI passe d’exigences prescriptives anticipatives à une approche davantage axée sur les risques et les résultats afin d’accroître au maximum les retombées environnementales et sociales positives.Où et comment pensez-vous que la BEI, en tant que banque, peut faire la plus grande différence et à quelles fins devrait-elle donc concentrer en particulier ses efforts :**
2. pour garantir les **protections environnementales et sociales permettant de prévenir les dommages** liés aux projets financés par la BEI ?

Veuillez énumérer jusqu’à trois domaines clés :

1. pour **permettre la recherche d’opportunités environnementales et sociales** ?

Veuillez énumérer jusqu’à trois domaines clés :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour accroître au maximum les retombées environnementales et sociales positives ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **En dehors de l’Union européenne, les « principes préconisés par le droit européen » s’appliquent aux projets soutenus par la BEI. La norme révisée précise ce que l’on entend par « principes préconisés par le droit européen » dans différents domaines législatifs (voir le paragraphe 7). Cette description précise-t-elle suffisamment clairement quelles sont les exigences de la Banque pour les projets en dehors de l’UE ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les exigences sont claires[ ]  Non, les exigences ne sont pas claires [ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », où et comment proposez-vous d’améliorer encore la clarté des exigences ?

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 1. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre E – Dialogue avec les parties prenantes (norme 2)**

*La norme 10 est devenue la norme 2 afin de mettre en évidence son caractère transversal.*

1. **Les exigences de cette norme sont-elles claires et réalisables, notamment en ce qui concerne les responsabilités du promoteur et des autorités compétentes ?**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pas du tout | Peu | Moyennement | Très | Extrêmement | Je ne sais pas |
| Les exigences sont claires |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Les exigences sont réalisables |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour garantir un dialogue transparent et continu avec les parties prenantes du projet ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Est-il suffisamment clair que le niveau de dialogue avec les parties prenantes requis pour un projet doit être proportionné à ses incidences environnementales, climatiques et (ou) sociales ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout clair | [ ] Plutôt clair | [ ] Moyennement clair | [ ] Très clair | [ ] Extrêmement clair | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les exigences relatives à la détection et à la prévention des représailles (voir les paragraphes 17, 23 et 30) sont-elles exhaustives ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, ces exigences sont exhaustives[ ]  Non, certains éléments manquent[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Le concept de « consultation constructive », tel qu’il est défini dans la norme, couvre-t-il de manière adéquate tous les éléments clés qui sont essentiels pour nouer un dialogue constructif avec les parties prenantes ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, ce concept couvre de manière adéquate tous les éléments clés[ ]  Non, certains éléments manquent[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les incidences et les risques potentiels liés aux droits relatifs au respect de la vie privée et à la protection des données sont pris en compte de façon concluante dans cette norme.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout d’accord | [ ] Pas d’accord | [ ] Ni d’accord, ni pas d’accord | [ ] D’accord | [ ] Tout à fait d’accord | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 2. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre F – Utilisation efficace des ressources et prévention de la pollution (norme 3)**

1. **Est-il clair que cette norme vise à promouvoir l’économie circulaire et les meilleures techniques disponibles dans le cadre des projets soutenus par la BEI ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout clair | [ ] Plutôt clair | [ ] Moyennement clair | [ ] Très clair | [ ] Extrêmement clair | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, par exemple compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour atteindre son but ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés (par exemple, en matière de réglementations, de connaissances, de finances) pour la mise en œuvre du principe d’économie circulaire inscrit dans la norme ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Oui », veuillez indiquer jusqu’à trois difficultés :

1. **Dans quelle mesure l’application des meilleures techniques disponibles est-elle difficile dans votre contexte local ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Très difficile | [ ] Difficile | [ ] Neutre | [ ] Facile | [ ] Très facile | [ ] Je ne sais pas |

Le cas échéant, veuillez énumérer jusqu’à trois difficultés que vous rencontrez lors la mise en œuvre des meilleures techniques disponibles dans votre contexte local :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 3. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre G – Biodiversité et écosystèmes (norme 4)**

1. **Est-il clair que cette norme vise à assurer qu’il n’y ait « aucune perte nette » de biodiversité et qu’un « impact positif net » soit généré sur la biodiversité dans le cadre des projets soutenus par la BEI ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout clair | [ ] Plutôt clair | [ ] Moyennement clair | [ ] Très clair | [ ] Extrêmement clair | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, par exemple compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour atteindre son but ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Compte tenu des liens entre la pandémie et la perte de biodiversité, selon vous, quelle exigence pratique pourrait observer le promoteur pour éviter des conditions au niveau du projet qui faciliteraient la transmission de zoonoses ?**
2. **Cette norme exige des promoteurs qu’ils recensent les possibilités d’amélioration de la biodiversité. La BEI explore de plus en plus les solutions fondées sur la nature et les infrastructures vertes en tant que possibilités d’améliorer la biodiversité dans le cadre des projets d’infrastructure. S’agit-il là de pistes utiles à explorer ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui – utiles à explorer | Non – pas utiles à explorer | Je ne sais pas |
| Solutions fondées sur la nature |[ ] [ ] [ ]
| Infrastructures vertes  |[ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Y a-t-il d’autres possibilités que la BEI devrait étudier plus avant pour améliorer la biodiversité au moyen de ses instruments financiers ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, il y a d’autres possibilités[ ]  Non, la norme les couvre toutes[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Oui », veuillez énumérer jusqu’à trois exemples :

1. **Les exigences concernant les zones d’habitat essentiel sont-elles suffisamment fermes ?**

*La BEI a mis davantage l’accent sur la hiérarchie des mesures d’atténuation en tant qu’instrument prédominant à appliquer aux projets qu’elle finance et a réaffirmé que ce n’est qu’en dernier ressort et à titre exceptionnel que des compensations pour les habitats essentiels peuvent être acceptées (voir les paragraphes 17 à 23).*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout fermes | [ ] Peu fermes | [ ] Moyennement fermes | [ ] Très fermes | [ ] Extrêmement fermes | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Eu égard à son engagement à respecter les normes de bien-être animal dans ses opérations, la BEI doit publier une note de bonnes pratiques concernant le bien-être animal pour les projets qu’elle finance. Si vous estimez que cela ne suffit pas, où et comment proposeriez-vous d’intégrer des exigences en matière de bien-être animal ?**

*La Banque juge le bien-être animal très important. Le cas échéant, ses opérations doivent être mises en œuvre conformément au principe des « cinq libertés » et respecter la directive 98/58/CE. Toutefois, la BEI estime que les exigences relatives au bien-être animal ne trouvent pas pleinement leur place dans cette norme, laquelle concerne ou promeut la biodiversité, les écosystèmes et les services écosystémiques. Le bien-être animal ne peut pas réellement être considéré comme relevant des ressources naturelles vivantes. Par conséquent, alors qu’il est important de garantir le bien-être des animaux dans les opérations concernées, la BEI considère que ce n’est pas dans cette norme qu’il convient de définir cette catégorie d’exigences.*

1. **Les exigences relatives à l’évaluation et à la prévention ou à la réduction maximale des incidences sur la biodiversité et les zones protégées sont-elles suffisantes ?**

*La BEI estime avoir mis en place des exigences fermes pour évaluer et éviter ou réduire le plus possible les incidences sur la biodiversité et les zones protégées. Elle précise clairement dans cette norme qu’elle ne finance pas des projets qui induisent une conversion ou une dégradation significative de zones reconnues comme étant riches en biodiversité ou d’habitats essentiels ou qui entraînent d’importantes incidences résiduelles sur des sites naturels classés au patrimoine mondial de l’Unesco (voir également le paragraphe 2.5 de la Politique environnementale et sociale).*

*La BEI considère que ces exigences constituent le moyen le plus efficace de protéger la biodiversité et les écosystèmes. En revanche, elle juge qu’il serait très difficile d’atteindre le même niveau de protection à l’aide d’une liste de « zones interdites », car il serait presque impossible de garantir l’exhaustivité d’une telle liste.*

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Insuffisantes | [ ] Plutôt insuffisantes | [ ] Ni suffisantes ni insuffisantes | [ ] Plutôt suffisantes | [ ] Suffisantes | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 4. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre H – Changements climatiques (norme 5)**

1. **L’objectif visé par cette norme est-il clair ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout clair | [ ] Plutôt clair | [ ] Moyennement clair | [ ] Très clair | [ ] Extrêmement clair | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour atteindre son but ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme est-elle claire quant à la manière dont elle appuie les engagements de la Banque en matière de décarbonation et de résilience pour ce qui est de déterminer les éléments suivants ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui, elle est claire | Non, elle n’est pas claire | Je ne sais pas |
| Contribution à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à leurs effets |[ ] [ ] [ ]
| Alignement des opérations sur l’Accord de Paris |[ ] [ ] [ ]
| Évaluation des risques climatiques liés aux projets |[ ] [ ]  [ ]  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme est-elle suffisamment solide pour appuyer les engagements de la Banque en matière de décarbonation et de résilience pour ce qui est de déterminer les éléments suivants ?**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Insuffisamment solide | Plutôt insuffisamment solide | Ni suffisamment ni insuffisamment solide | Plutôt suffisamment solide | Suffisamment solide | Je ne sais pas |
| Contribution à l’atténuation des changements climatiques et à l’adaptation à leurs effets |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Alignement des opérations sur l’Accord de Paris |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Évaluation des risques climatiques liés aux projets |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les références à la législation sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les références sont claires[ ]  Non, les références ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Compte tenu de la complexité de la terminologie, la BEI fournit un certain nombre de définitions dans les notes de bas de page de la norme. Sont-elles suffisantes ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les définitions fournies sont suffisantes[ ]  Non, certaines définitions manquent ou sont incomplètes[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez préciser quelles définitions font défaut ou ce qui doit être défini de manière plus complète :

1. **Y a-t-il des éléments couverts par cette norme qui bénéficieraient d’orientations plus détaillées à l’intention des promoteurs ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, des orientations supplémentaires sont nécessaires[ ]  Non, aucune orientation supplémentaire n’est nécessaire[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Oui », veuillez indiquer les éléments qui pourraient bénéficier d’orientations plus détaillées à l’intention des promoteurs :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 5. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre I – Réinstallation involontaire (norme 6)**

1. **Les exigences de la norme sont-elles suffisantes pour répondre à la nécessité d’éviter et d’atténuer les incidences sociales et économiques d’une réinstallation involontaire inévitable ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Insuffisantes | [ ] Plutôt insuffisantes | [ ] Ni suffisantes ni insuffisantes | [ ] Plutôt suffisantes | [ ] Suffisantes | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour améliorer ou, à tout le moins, restaurer les conditions socio-économiques et culturelles des « personnes touchées par le projet » ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme indique-t-elle clairement qui peut être qualifié de « personne touchée par le projet » ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, cette description est claire[ ]  Non, cette description n’est pas claire[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Dans quelle mesure les exigences de la BEI sont-elles claires lorsque le promoteur n’est pas l’entité responsable de la réinstallation (voir les paragraphes 59 et 60) ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout claires | [ ] Plutôt claires | [ ] Moyennement claires | [ ] Très claires | [ ] Extrêmement claires | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les informations requises pour les rapports de réinstallation relevant de l’annexe 1a (plan d’action de réinstallation et plan de restauration des moyens de subsistance) et de l’annexe 1b (cadre de réinstallation) sont-elles suffisantes et claires ?**

|  |  |  |
| --- | --- | --- |
|  | Annexe 1a | Annexe 1b |
| Oui, les informations requises sont suffisantes |[ ] [ ]
| Non, les informations requises ne sont pas suffisantes |[ ] [ ]
| Oui, les informations requises sont claires |[ ] [ ]
| Non, les informations requises ne sont pas claires |[ ] [ ]

Si vous avez répondu « Non », quelles informations souhaiteriez-vous voir ajoutées ou rendues plus claires à l’annexe 1a et (ou) à l’annexe 1b :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 6. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre J –** **Groupes vulnérables et peuples autochtones (norme 7)**

1. **Les exigences de cette norme sont-elles claires et réalisables, notamment en ce qui concerne l’identification des personnes et (ou) des groupes vulnérables et des peuples autochtones ?**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pas du tout | Peu | Moyennement | Très | Extrêmement | Je ne sais pas |
| Les exigences sont claires |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Les exigences sont réalisables |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour protéger les droits et les intérêts des personnes ou groupes vulnérables et des peuples autochtones touchés par le projet ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Dans quelle mesure les exigences sont-elles claires quant à la manière dont les promoteurs doivent dûment considérer et traiter la vulnérabilité des différents groupes de population concernés par les projets financés par la BEI ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout claires | [ ] Plutôt claires | [ ] Moyennement claires | [ ] Très claires | [ ] Extrêmement claires | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les exigences de la BEI exposées dans cette norme à l’intention des promoteurs sont inclusives et prennent dûment en considération et traitent la vulnérabilité des différents groupes de population dans le cadre de ses opérations.**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout d’accord | [ ] Pas d’accord | [ ] Ni d’accord, ni pas d’accord | [ ] D’accord | [ ] Tout à fait d’accord | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **La définition proposée des personnes et (ou) des groupes vulnérables (voir les paragraphes 1 à 4) englobe-t-elle les caractéristiques socio-économiques les plus pertinentes susceptibles d’entraîner une vulnérabilité ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, elle englobe les caractéristiques les plus pertinentes[ ]  Non, certaines caractéristiques manquent[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez expliquer les éléments manquants et comment il convient de les traiter :

1. **La définition proposée des peuples autochtones et les critères d’identification y afférents (voir le paragraphe 10) sont-ils adéquats ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, ils sont adéquats[ ]  Non, ils ne sont pas adéquats[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez expliquer ce qui est inadéquat :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 7. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre K – Emploi et conditions de travail (norme 8)**

1. **Les exigences de cette norme sont-elles claires, notamment en ce qui concerne les responsabilités du promoteur, des prestataires ou sous-traitants et des fournisseurs ?**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pas du tout claires | Plutôt claires | Moyennement claires | Très claires | Extrêmement claires | Je ne sais pas |
| Responsabilités du promoteur  |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Responsabilités des prestataires ou sous-traitants |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Responsabilités des fournisseurs |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour protéger les droits fondamentaux des travailleurs ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **S’agissant des projets situés dans des pays qui n’ont pas ratifié ou pleinement transposé les Conventions n° 87[[1]](#footnote-2) et 98[[2]](#footnote-3) de l’OIT dans leur législation nationale, les exigences sont-elles claires et suffisantes en ce qui concerne les droits à la liberté d’association et de négociation collective (voir les paragraphes 36 à 38) ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui | Non | Je ne sais pas |
| Les exigences sont-elles claires ? |[ ] [ ] [ ]
| Les exigences sont-elles suffisantes ? |[ ] [ ] [ ]

Si vous avez répondu « Non », veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les exigences relatives aux travailleurs de la chaîne d’approvisionnement (voir les paragraphes 55 à 59) sont compréhensibles et réalisables.**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pas du tout d’accord | Pas d’accord | Ni d’accord, ni pas d’accord | D’accord | Tout à fait d’accord | Je ne sais pas |
| Les exigences sont compréhensibles |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Les exigences sont réalisables |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 8. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre L – Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations (norme 9)**

1. **Les exigences de cette norme sont-elles claires, notamment en ce qui concerne les responsabilités du promoteur, des prestataires ou sous-traitants et des fournisseurs ?**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pas du tout claires | Plutôt claires | Moyennement claires | Très claires | Extrêmement claires | Je ne sais pas |
| Responsabilités du promoteur  |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Responsabilités des prestataires ou sous-traitants |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Responsabilités des fournisseurs |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour protéger la santé, la sûreté et la sécurité des travailleurs et des populations ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **La norme comprend de nouvelles exigences visant à lutter contre la propagation des pandémies et des épidémies (voir le paragraphe 44). Sont-elles suffisamment complètes pour faire face aux risques découlant des projets ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les nouvelles exigences sont complètes[ ]  Non, certains éléments manquent[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez expliquer ce qui manque dans ces exigences :

1. **La norme comprend de nouvelles exigences visant à lutter contre la propagation des maladies transmissibles (voir le paragraphe 44). Sont-elles suffisamment complètes pour faire face aux risques découlant des projets ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les nouvelles exigences sont complètes[ ]  Non, certains éléments manquent[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez expliquer ce qui manque dans ces exigences :

1. **La norme comprend de nouvelles exigences relatives à la circulation et la sécurité routières (voir les paragraphes 38 à 40). Sont-elles suffisamment complètes pour faire face aux risques découlant des projets ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les nouvelles exigences sont complètes[ ]  Non, certains éléments manquent[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez expliquer ce qui manque dans ces exigences :

1. **La norme comprend de nouvelles exigences relatives aux catastrophes technologiques déclenchées par des risques naturels (« NaTech » ; voir les paragraphes 41 et 42). Sont-elles suffisamment complètes pour faire face aux risques découlant des projets ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les nouvelles exigences sont complètes[ ]  Non, certains éléments manquent[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez expliquer ce qui manque dans ces exigences :

1. **Cette norme aborde-t-elle tous les risques pertinents pour les projets financés par la BEI ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, elle aborde tous les risques[ ]  Non, elle n’aborde pas tous les risques[ ]  Je ne sais pas |  |

Si vous avez répondu « Non », veuillez préciser quels risques ne sont pas abordés et comment vous estimez qu’ils devraient l’être :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 9. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre M – Patrimoine culturel (norme 10)**

1. **Les exigences énoncées dans cette norme répondent-elles à la nécessité de protéger le patrimoine culturel des incidences négatives potentielles découlant d’activités liées au projet ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout d’accord | [ ] Pas d’accord | [ ] Ni d’accord, ni pas d’accord | [ ] D’accord | [ ] Tout à fait d’accord | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme sera-t-elle efficace pour aider les promoteurs collaborant avec la BEI à déterminer, évaluer, gérer et suivre les incidences et les risques pour le patrimoine culturel ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les informations minimales exigées de la part des promoteurs de projets au titre de l’annexe 2 sont suffisantes et claires.**

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | Pas du tout d’accord | Pas d’accord | Ni d’accord, ni pas d’accord | D’accord | Tout à fait d’accord | Je ne sais pas |
| Les exigences sont claires |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Les exigences sont suffisantes |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Si vous souhaitez que des informations complémentaires figurent dans l’annexe 2, veuillez énumérer jusqu’à trois éléments :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 10. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre N – Financements intermédiés (norme 11)**

1. **L’objectif visé par cette norme est-il clair ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout clair | [ ] Plutôt clair | [ ] Moyennement clair | [ ] Très clair | [ ] Extrêmement clair | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Voyez-vous des difficultés éventuelles pour la mise en œuvre de cette norme, par exemple compte tenu de votre contexte local ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, certaines difficultés[ ]  Non, aucune difficulté[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme est-elle efficace pour expliquer comment déterminer, évaluer, gérer et suivre les incidences et les risques environnementaux et sociaux induits par les sous-projets ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout efficace | [ ] Peu efficace | [ ] Moyennement efficace | [ ] Très efficace | [ ] Extrêmement efficace | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Les différences entre les exigences applicables aux projets à l’intérieur de l’UE et aux projets en dehors de l’UE sont-elles claires ?**

|  |  |
| --- | --- |
| [ ]  Oui, les différences entre les exigences sont claires[ ]  Non, les différences entre les exigences ne sont pas claires[ ]  Je ne sais pas |  |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Cette norme reflète-t-elle de manière adéquate ou non la nécessité de transparence, l’exigence raisonnable d’établissement de rapports et le respect des obligations de confidentialité ?**

|  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|

|  |  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- | --- |
|  | De manière inadéquate | Plutôt de manière inadéquate | Neutre | Plutôt de manière adéquate | De manière adéquate | Je ne sais pas |
| Transparence |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Exigence raisonnable d’établissement de rapports |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]
| Respect des obligations de confidentialité |[ ] [ ] [ ] [ ] [ ] [ ]

Veuillez expliciter votre réponse :  |  |

1. **Dans quelle mesure cette norme est-elle compatible avec le cadre législatif dans lequel vous exercez vos activités ?**

|  |  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| [ ] Pas du tout compatible | [ ] Plutôt compatible | [ ] Modérément compatible | [ ] Très compatible | [ ] Extrêmement compatible | [ ] Je ne sais pas |

Veuillez expliciter votre réponse :

1. **Estimez-vous qu’il y a double emploi et (ou) chevauchement avec les normes 1 à 10 ou qu’il y a des éléments supplémentaires à prendre en considération ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Oui | Non | Je ne sais pas |
| Double emploi ? |[ ] [ ] [ ]
| Chevauchement ? |[ ] [ ] [ ]
| Éléments supplémentaires ? |[ ] [ ]  [ ]  |

Veuillez expliciter votre réponse :

Il n’y a pas d’autres questions sur la norme 11. Si vous souhaitez ajouter des éléments sur cette norme qui ne sont pas déjà couverts par les questions du présent chapitre, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

# **Chapitre O – Commentaires supplémentaires**

Si vous souhaitez ajouter des éléments qui ne sont pas déjà couverts par les questions ci-dessus, vous pouvez le faire dans l’encadré ci-dessous.

**Commentaires supplémentaires** :

|  |
| --- |
|  |

# **Chapitre P – À propos de vous**

|  |  |
| --- | --- |
| **Je réponds :** | [ ]  en tant que personne physique à titre individuel[ ]  en tant que représentant d’une organisation/entreprise |
|  |  |
| **Prénom :\*** |  |
|  |  |
| **Nom :\*** |  |
|  |  |
| **Adresse électronique[[3]](#footnote-4) :**  |  |
| *Veuillez répondre aux deux questions suivantes uniquement si vous avez indiqué ci-dessus que vous répondez au nom d’une organisation/entreprise.* |
| **Fonction :[[4]](#footnote-5)** |  |
|  |  |
| **Nom de l’organisation :** |  |
|  |  |
| **Pays**[[5]](#footnote-6)**:** |  |

*Les informations figurant dans les champs marqués d’un astérisque (\*) sont des données personnelles.*

*Les réponses aux quatre questions suivantes (A à D) sont destinées à des fins statistiques/analytiques et ne seront pas publiées dans le cadre de votre contribution. Elles sont extrêmement utiles pour aider la BEI à comprendre les profils des parties prenantes et à améliorer ses processus de consultation à l’avenir. Seuls les résultats agrégés seront communiqués dans le rapport de consultation établi à la fin du processus de consultation.*

**A : Type d’organisation (si vous répondez en tant que représentant d’une organisation/entreprise) :**

[ ]  Grande entreprise

[ ]  Micro, petite ou moyenne entreprise (une PME est une entreprise qui occupe moins de 250 personnes et dont le chiffre d’affaires annuel n’excède pas 50 millions d’EUR et (ou) dont le total du bilan annuel n’excède pas 43 millions d’EUR)

[ ]  Institution financière

[ ]  Organisation non gouvernementale

[ ]  Association professionnelle

[ ]  Autorité publique (par exemple, institution, organe ou agence de l’UE, administration nationale/régionale/locale, etc.)

[ ]  Organisation internationale ou supranationale

[ ]  Société de consultance (par exemple, cabinet de conseil professionnel, cabinet d’avocats)

[ ]  Établissement de recherche ou laboratoire d’idées (par exemple, université, institut de recherche)

[ ]  Autre

|  |  |
| --- | --- |
|  Veuillez préciser : |  |

**B : Comment avez-vous eu connaissance de cette consultation publique ?**

[ ]  Courriel/lettre d’information de la BEI

[ ]  Réseaux sociaux de la BEI

[ ]  Site web de la BEI

[ ]  Presse

[ ]  Collègue

[ ]  Autre

|  |  |
| --- | --- |
|  Veuillez préciser : |  |

**C : Avez-vous déjà eu des contacts avec la BEI avant cette consultation publique ?**

[ ]  Non, c’est la première fois que j’ai des contacts avec la BEI

[ ]  Oui, en tant que client

[ ]  Oui, en tant qu’intermédiaire financier

[ ]  Oui, en tant que bénéficiaire d’un prêt intermédié de la BEI

[ ]  Oui, en tant que représentant d’un pays accueillant un projet financé par la BEI

[ ]  Oui, en tant que partenaire d’affaires d’un autre type

[ ]  Oui, en tant que partenaire institutionnel

[ ]  Oui, en tant que membre d’une organisation non gouvernementale ou de la société civile

[ ]  Oui, à un autre titre (veuillez préciser) :

**D : Quelle était votre degré de connaissance de la Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale ainsi que des Normes environnementales et sociales existantes de la BEI avant la présente consultation publique ?**

|  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- |
|  | Très bonne connaissance | Assez bonne connaissance | Aucune connaissance |
| Déclaration des principes et normes adoptés par la BEI en matière sociale et environnementale |[ ] [ ] [ ]
| Norme 1 – Évaluation et gestion des incidences et des risques sur le plan environnemental et social |[ ] [ ] [ ]
| Norme 2 – Prévention et réduction de la pollution |[ ] [ ] [ ]
| Norme 3 – Biodiversité et écosystèmes |[ ] [ ] [ ]
| Norme 4 – Changements climatiques |[ ] [ ] [ ]
| Norme 5 – Patrimoine culturel |[ ] [ ] [ ]
| Norme 6 – Réinstallation involontaire |[ ] [ ] [ ]
| Norme 7 – Droits et intérêts des groupes vulnérables |[ ] [ ] [ ]
| Norme 8 – Emploi et conditions de travail |[ ] [ ] [ ]
| Norme 9 – Santé, sécurité et sûreté des travailleurs et des populations |[ ] [ ] [ ]
| Norme 10 – Dialogue avec les parties prenantes |[ ] [ ] [ ]

# **Chapitre Q – Consentement**

Conformément à sa Politique de transparence, le Groupe BEI fonctionne selon le principe de divulgation des informations.  S’agissant de la consultation publique, cela signifie que la BEI publiera toutes les contributions, à la fin de la période de consultation, sur la page web consacrée à celle-ci. Vous pouvez néanmoins choisir de répondre de manière anonyme.

Afin que vous puissiez vous exprimer librement, sans risque possible de représailles, et dans le souci de garantir un retour d’information significatif de la part de tous les répondants, les réponses à toutes les questions du chapitre B sur les droits humains, ainsi qu’à la question 2 des chapitres D à N (normes 1 à 11), ne seront toutefois pas automatiquement publiées dans le cadre de la contribution des répondants.

Si vous êtes néanmoins disposé(e) à faire publier vos réponses à ces questions spécifiques dans un souci de transparence, veuillez confirmer explicitement ici que vous nous autorisez à le faire.

Veuillez confirmer ce que vous autorisez la BEI à publier (*cette question est obligatoire*) :

* Publier l’intégralité de ma contribution, y compris mes coordonnées personnelles, mes réponses au chapitre B sur les droits humains et à la question 2 des chapitres D à N (normes 1 à 11), ainsi que mes réponses au reste de la consultation
* Ne pas publier mes coordonnées personnelles, mais
publier mes réponses au chapitre B sur les droits humains et à la question 2 des chapitres D à N (normes 1 à 11), ainsi que mes réponses au reste de la consultation
* Ne pas publier mes réponses au chapitre B sur les droits humains et à la question 2 des chapitres D à N (normes 1 à 11) mais
publier mes coordonnées personnelles et mes réponses au reste de la consultation
* Ne pas publier mes coordonnées personnelles ni mes réponses au chapitre B sur les droits humains et à la question 2 des chapitres D à N (normes 1 à 11), mais
publier mes réponses au reste de la consultation

Vous êtes arrivé(e) à la fin du questionnaire.

Merci beaucoup d’avoir pris le temps d’aider la BEI à améliorer son Cadre de durabilité environnementale et sociale.

**FIN DE VOTRE CONTRIBUTION**

1. [Liste des pays qui n’ont pas ratifié la Convention C087 – Liberté syndicale et protection du droit syndical](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11310:0::NO::P11310_INSTRUMENT_ID:312232) [↑](#footnote-ref-2)
2. [Liste des pays qui n’ont pas ratifié la Convention C098 – Droit d’organisation et de négociation collective](https://www.ilo.org/dyn/normlex/fr/f?p=NORMLEXPUB:11310:0::NO::P11310_INSTRUMENT_ID:312243) [↑](#footnote-ref-3)
3. Votre adresse électronique ne sera pas publiée. [↑](#footnote-ref-4)
4. Votre fonction ne sera pas publiée. [↑](#footnote-ref-5)
5. Pays de résidence, si vous répondez en tant que personne physique ou pays du siège social de votre organisation/entreprise si vous répondez au nom de celle-ci. [↑](#footnote-ref-6)